

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 28 juin 2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le cinq juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Vivier, allée des Uxellois, en séance publique limitée à 5 personnes (réglementation sanitaire COVID 19), sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

Présent(e)s :

Mmes CARO Véronique, HAMEAU Véronique, PAIN Sylvie, SAIPHOU Amélie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, PUYRENIER Alain, de ROBIEN Philippe, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis, SOUCHET François.

Absents excusés :

DE MIRANDA Anne-Marie

GAY Michelle ayant donné procuration à FAGOT Hervé

L'HELGOUALC'H Nadège ayant donné procuration à PAIN Sylvie

PERROCHON Elodie ayant donné procuration à SENEÉ Régis

LA PORTA Christophe ayant donné procuration à PUYRENIER Alain

RIVIERRE Aurélien ayant donné procuration à de ROBIEN Philippe

Secrétaire de Séance : SAIPHOU Amélie

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Votants : 18



Délibération 2022-21 : Validation du choix de l'emprunt

Monsieur le Maire laisse la parole à monsieur ROUSSARIE.

Ce dernier rappelle que dans le budget il a été voté un recours à l'emprunt pour des travaux routiers à hauteur de 200 000 €.

Monsieur ROUSSARIE précise que les travaux rue du Pater ont débuté récemment.

Trois organismes bancaires ont été sollicités : la Caisse d'Epargne, La Banque Postale et le Crédit Agricole. Ils ont tous des difficultés à se positionner sur des taux d'intérêt, compte tenu des évolutions du taux des marchés obligataires internationaux.

Monsieur ROUSSARIE précise que la durée de remboursement de l'emprunt serait de 10 ans avec un échéancier trimestriel.

Les taux proposés sont les suivants :

- Crédit Agricole : 2.20% sur 10 ans soit une charge d'intérêts de 23 553 €
- Banque Postale : 2.55 % sur 10 ans soit une charge d'intérêts de 27 888 €
- Caisse d'Epargne : 1.68 % sur 10 ans soit une charge d'intérêts de 17 689 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- approuve la proposition d'emprunt de la Caisse d'Epargne,
- autorise monsieur le Maire à signer tous documents relatif à cet emprunt.

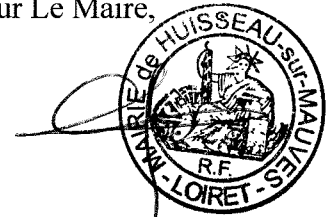
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 07/07/2022

Monsieur Le Maire,



Jean-Pierre BOTHEREAU